



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 18 juillet 2014

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, BOUVARD, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : MM. NOLLAND, Maire de Pithiviers, GRILLON, Conseiller général, PAGE, Trésorier de Pithiviers, LE GUEVELOU, Conseiller territorial DAT.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTERAU, LEVY - MM. BOURGEOIS, FEVRIER, MALET, MASSON.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, DALLOT, Présidente du Conseil de développement, JACQUET, Conseil général du Loiret, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, MM. GAUDET, CHOFFY, Conseillers généraux

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 10 juin 2014 (*envoyé par mail*)
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- Demande de subvention pour les actions La Route du Blé en Beauce 2014
- Validation du Règlement Intérieur du Conseil de Développement
- Renouvellement du Conseil de Développement
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet et modification du tableau des effectifs
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse notamment Mme DUBOIS, Député, Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional et M. le Sous-préfet.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme CHANTERAU donne pouvoir à M. THION,

Mme LEVY donne pouvoir à M. GUERINET,

M. FEVRIER donne pouvoir à Mme BEVIERE,

M. MALET donne pouvoir à M. PICARD.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE poursuit par le premier point à l'ordre du jour.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 juin 2014

Mme BEVIERE rappelle brièvement quelques points à l'ordre du jour de ce Bureau, principalement dédié à la désignation des élus pour représenter le Pays auprès des instances publiques.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat régional de Pays : examen des dossiers présentés

Avant de commencer la présentation des quatre dossiers, Mme BEVIERE accueille Lilian LE GUEVELOU, conseiller à la DAT qui remplace Nadège NOURY pendant son congé maternité.

-« Aménagement d'une boulangerie, Route de la Source à Chambon la Forêt », Commune de Chambon la Forêt.

Mme BEVIERE rappelle les grandes lignes de ce projet qui permet de développer les activités commerciales en centre bourg. Elle précise que le bâtiment est certifié BBC.

M. THION confirme le succès commercial, notamment dû au professionnalisme des gérants.

David VOYER précise que les dépenses ont été proratisées pour dissocier la partie professionnelle du logement situé au-dessus de la boutique.

Les élus saluent la qualité de ce projet structurant.

Le coût du projet s'élève à 289 829,53 € HT. La subvention demandée est de 57 900 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

-« Travaux d'isolation de la salle polyvalente de Bouilly en Gâtinais », Commune de Bouilly en Gâtinais.

Mme BEVIERE précise que les dépenses éligibles ne concernent que l'isolation du bâtiment, sur sa partie rénovation. Les dépenses sur la partie extension sont exclues de la demande d'aide. Elle donne quelques précisions sur les postes de dépenses concernés.

M. GUERINET précise que ce projet complète le programme de rénovation de la commune, notamment celui de la mairie.

Le coût du projet s'élève à 43 060,84 € HT. La subvention demandée est de 21 100 €, soit 49 % des dépenses éligibles (taux inférieur à 50% en raison d'un cofinancement ADEME sur l'audit énergétique à hauteur de 60%).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

-« Travaux d'isolation de la mairie et de la salle des fêtes de Crottes-en-Pithiverais », Commune de Crottes en Pithiverais.

Mme BEVIERE précise que le projet de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes attenantes fait suite aux premiers travaux d'urgence réalisés sur ce même bâtiment (remplacement d'une partie des menuiseries).

La classe énergétique après travaux est « B ».

Le coût du projet s'élève à 35 903,02 € HT. La subvention demandée est de 17 900 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

-« Réalisation d'une étude Trame verte et bleue à l'échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais – phase 2 programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité du territoire », Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Mme BEVIERE indique que cette phase 2 de l'étude consiste en la définition du programme d'actions. Celui-ci fait suite à la phase diagnostic où ont été définis les projets de corridors et de continuités écologiques.

Le taux d'aide est de 80% car le projet est considéré comme une étude.

Le coût du projet s'élève à 23 955 € HT. La subvention demandée est de 19 100 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

En complément, Mme BEVIERE fait un point sur l'avancement du Contrat régional de Pays, selon son instruction en Bureau.

Le montant des projets examinés en Bureau s'élève à 5 340 939 €, soit 91% de la dotation (enveloppe projets, enveloppe fongible et Très Haut débit (THD) inclus – dont 150 000 € programmé par anticipation de la Commission permanente régionale de septembre 2014). Le

solde est de 648 773 €, en grande partie constitué de l'enveloppe pour ID en Campagne. Mme BEVIERE demande aux élus de se mobiliser pour consommer ces fonds.

Mme BEVIERE précise que les crédits d'investissement non consommés en fin de contrat seront basculés sur la ligne dédiée au THD sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

M. THION précise que certaines communes du Pays pourraient être concernées dès 2015 par le déploiement du THD, notamment la zone Courcelles – Nancray-sur-Rimarde, située en « points noirs ».

Demande de subvention pour les actions La Route du Blé 2014

Mme BEVIERE explique qu'il s'agit, comme chaque année, de la demande de subvention auprès du Conseil général du Loiret. L'effort pour contenir les dépenses sur ces actions reste constant, la base subventionnable s'élevant à 1 786 €, la demande auprès du CG 45 s'élevant à 893 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE mentionne également une demande d'aide exceptionnelle émanant de la Maison de la Beauce, porteur de La Route du Blé en Beauce, pour un montant de 1 000 €. Il s'agit de prendre en charge une partie des surcoûts liés au poste de Chef de projets La Route du Blé en Beauce, principalement en raison du retard de versement des subventions sur les fonds européens, en moyenne de deux ans, qui occasionnent des frais bancaires importants.

M. GUERINET rappelle l'engagement des 4 Pays partenaires et de la Maison de la Beauce pour financer ce poste. Le décalage de versement des subventions européennes ne fait que renforcer les difficultés de trésorerie de cette structure.

Il rappelle également qu'une des missions du Chef de projets était de chercher des cofinancements pour son poste. Du fait de son congé maternité et du changement de personne, sa remplaçante ayant surtout œuvré pour gérer les besoins opérationnels, cet aspect n'a pas abouti.

Mme DAUVILLIERS indique que la commune de Malesherbes reçoit chaque année une demande de subvention de fonctionnement de la Maison de la Beauce. La réponse est négative par manque d'informations concrètes sur les projets et missions de cet établissement.

Mme BEVIERE précise que la Maison de la Beauce organise, régulièrement, sur notre territoire, des visites de villages. Ces visites déplacent généralement beaucoup de monde.

Par solidarité et en raison de l'engagement du Pays pour la création et le cofinancement du poste de Chef de projets, le Bureau décide d'accorder cette aide exceptionnelle de 1 000 €.

Validation du Règlement Intérieur du Conseil de développement

Mme BEVIERE rappelle que le Règlement Intérieur du Conseil de développement doit être validé par le Bureau. Hormis des changements de formulation ou de simplification du fonctionnement du Conseil, le point principal concerne la suppression des collèges thématiques (article 2). Le choix est de s'appuyer sur les compétences de chacun des membres, dans une optique de transversalité plutôt que de spécialité. Dans ce sens, le Conseil est associé à tous les travaux, études, axes de recherches menés par le Pays. Des groupes de travail pourront toutefois se créer et se réunir pour traiter de sujets spécifiques.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

En complément, Mme BEVIERE donne le nom des membres ayant exprimé leur souhait de faire partie du Conseil de développement, depuis la réunion du Bureau de juin.

Pour le collège de la société civile, il s'agit de Mme Louise DAUBIGNARD, agricultrice et élu de la Chambre d'agriculture, Mme Geneviève MAMEAUX, de l'association TRIaction et de M. Timothée HUCK, remplaçant Julie MANDRESILAHATRA à la tête du Jardin de la Voie Romaine. M. Narcisse ROUSSEAU représenterait la nouvelle organisation des artisans commerçants OCAIP, qui a remplacé l'UCIAP.

Pour le collège des élus, Mmes Annie BRUCHET et Karine MUNTSCHE et MM Jean-Pierre ALLION, Michel BERTHELOT et Alain ROUSSEAU ont accepté cette fonction.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps plein et modification du tableau des effectifs

Mme BEVIERE précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste mais d'un avancement de grade pour la secrétaire-comptable du Pays, à partir du 1^{er} janvier 2015. Mme BEVIERE donne lecture de la délibération. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. La suppression du poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe interviendra début 2015.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

-OCMACS

Mme BEVIERE revient sur les débats concernant la phase 2 de l'OCMACS. Elle rappelle que les propositions de l'Etat réduisent de moitié les montants de subventions allouées en investissement (50 000 € au lieu des 100 000 € sollicités et 19 120 € en fonctionnement au lieu des 50 000 € demandés). Elle rappelle que les fonds régionaux qui doivent intervenir en contrepartie ne sont plus disponibles.

La Région, par l'intermédiaire de M. ROULLET, Vice-président, n'oppose pas d'objection pour mettre en contrepartie des fonds FISAC des fonds du CAP Développement ou Création. La validité de cette solution, évoquée avec les services de l'Etat, n'est pas totalement garantie.

M. TARTINVILLE évoque, sur les lignes fonctionnement, le morcellement des montants, parfois très réduits (300 € pour les tournées alimentaires, par exemple). Il paraît, dans ces conditions, difficile de lancer un programme cohérent et significatif.

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de renoncer, à regret, à cette dotation FISAC.

Un courrier officialisant cette décision sera envoyé dans les prochains jours.

-SCoT.

Mme BEVIERE fait le point sur le rendez-vous du 24 juin avec M. BRILL et Mme GUEGANT, de la DDT. Il s'agissait de recenser les actions à mener et le calendrier correspondant pour la « grenellisation » du SCoT (intégration de la TVB et du SAGE, implantations commerciales...). Restant dans l'attente d'informations claires, notamment de calendrier lié à la loi ALUR et des financements disponibles, les élus souhaitent mettre en suspens l'engagement à réviser le SCoT.

-Schéma de développement économique.

Mme BEVIERE précise que ce schéma est un pré requis au prochain contrat régional de Pays (CRST), notamment pour obtenir des cofinancements régionaux pour la création ou l'extension des zones d'activités.

Mme BEVIERE donne quelques précisions sur le financement régional de la fiche « Zones d'activités économiques » du CRST.

-Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau que l'UDEL réalise une GPECT sur le bassin d'emploi de Pithiviers. Cette action est confiée à M. LAZZARI qui travaillera à mi-temps sur le territoire, pendant un an. Les élus seront invités à participer à des réunions et ateliers de travail.

-LEADER.

Mme BEVIERE indique que la Région, gestionnaire des fonds européens pour la période 2014-2020, a envoyé un courrier par lequel elle demande aux Pays si ces derniers envisagent de répondre à l'appel à candidature LEADER. Une réunion sur le sujet a été organisée en direction des Agents de développement.

David VOYER précise les cinq thématiques de LEADER :

- . filières économiques
- . transition écologique et énergétique

- . amélioration des services de proximité
- . structuration d'une politique culturelle de territoire
- . développement d'une offre de tourisme.

Il précise que pour se positionner, le Pays n'a pas besoin de délibérer, une simple déclaration d'intention étant suffisante.

Mme BEVIERE précise que l'appel à candidature sera lancé vers l'automne 2014, au mieux.

-Les réformes en cours.

Mme BEVIERE explique les incidences de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) sur les Pays. Après avoir indiqué les composantes des futurs pôles territoriaux, Mme BEVIERE précise que le Pays, suite au changement de ses statuts, pourrait être transformé automatiquement en Pôle. Un courrier du Préfet de Région est attendu avant le 28 juillet.

-Appel à projets « Revitalisation des centre-bourgs.

Mme BEVIERE fait état du courrier reçu pour cet appel à projets, précisant que Beaune la Rolande fait partie des communes concernées.

M. THION fait le parallèle avec la situation critique de Beaune la Rolande, ce qu'appuie M. GRILLON.

-Plan local de santé.

Mme BEVIERE indique qu'elle a rencontré un groupe de professionnels de Pithiviers début juillet. 17 ont répondu à son invitation. Les avis sur la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Pithiviers, et plus généralement sur la réalisation d'un Contrat Local de Santé, sont très partagés. Les médecins se montrent les moins intéressés. Les professions paramédicales en revanche sont demandeuses.

Les professionnels souhaitent que soit organisées des visites de MSP déjà en fonctionnement.

La première démarche sera de réaliser un diagnostic de territoire. Pour cela, un rendez-vous de l'Agent de développement avec l'ARS est programmé début septembre.

M. PICARD indique qu'à Pithiviers le Vieil, des professionnels sont intéressés pour se regrouper. Le fait d'avoir un bâtiment libre, l'ancien presbytère, pouvant accueillir un cabinet satellite, faciliterait le projet.

Mme FAUTRAT précise qu'elle a rencontré M. DELAGOUTTE (ARS) pour un projet de MSP à Malesherbes. Elle insiste sur l'importance du projet de santé.

M. GRILLON indique que l'association des professionnels au projet de santé est l'une des principales difficultés.

M. TARTINVILLE évoque les problématiques de la succession ou du transfert de clientèle.

-Divers.

Mme BEVIERE indique qu'un concert est organisé à l'église St Salomon, St Grégoire de Pithiviers, le 9 août à 20h30.

La date du prochain Bureau est fixée au vendredi 26 septembre.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

Monique BEVIERE, Présidente